

## Fiche signalétique

# Falgro

Date de publication : 19/10/2010 (j/m/a)

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

**Nom du produit :** Falgro régulateur de croissance des plantes**Norac Concepts Inc.**  
**C. P. 31097, Guelph (ON) N1H 8K1**  
**519-821-3633****Numéro de téléphone d'urgence :** À toute heure, 613-787-5620, **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

### 2. COMPOSITION/ RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients dangereux     | % (p/p) | TLV de l'ACGIH | N° de CAS |
|---------------------------|---------|----------------|-----------|
| Ingrédients non dangereux |         |                |           |

**Synonyme :** Aucun.**Nom chimique :** Acide gibbérélique : 2,4a,7-trihydroxy-1-méthyl-8-méthylène-gibb-3-ène-1,10-acide dicarboxylique-1,4a-lactone.**Famille chimique :** Acide carboxylique.**Usage du produit :** Régulateur de croissance agricole.**Numéro d'homologation :** 27653 Loi sur les produits antiparasitaires.

### 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

**Sommaire :** La présente fiche signalétique fait état des propriétés dangereuses de tous les ingrédients qui entrent dans la composition du produit. Lire la fiche signalétique en entier pour avoir une évaluation complète des risques et dangers associés au produit.**Sommaire d'urgence :** Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.

### 4. PREMIERS SOINS

**Inhalation :** Amener la victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle SEULEMENT si la victime ne respire plus. Pratiquer la réanimation cardio-respiratoire (RCR) si la victime ne respire pas ET s'il y a absence de pouls. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.**Contact avec la peau :** Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en retirant les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération. Si l'irritation persiste, répéter l'opération. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.**Ingestion :** Si la victime n'est pas sans connaissance et qu'elle n'est pas en crise convulsive, lui faire rincer la bouche et faire boire 200-300 mL (1 tasse) d'eau pour diluer la matière. NE PAS FAIRE VOMIR. En cas de vomissement spontané, faire pencher la victime, tête baissée vers l'avant, pour éviter qu'elle n'aspire des vomissements; rincer la bouche et lui donner encore de l'eau. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

### 5. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

**Point d'éclair :** Sans objet.**Température d'auto-ignition :** Aucune donnée.**Limite d'inflammabilité (inférieure) :** Sans objet.**Limite d'inflammabilité (supérieure) :** Sans objet.**Moyens d'extinction :** En cas d'incendie important, utiliser une mousse de type A.F.F.F. ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

**Techniques de lutte contre l'incendie :** Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

**Autres risques d'incendie ou de feu :** Inconnus.

## 6. DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

**Déversements, fuites ou dégagements :** Porter un équipement de protection individuelle. En cas de déversement au sol, endiguer le déversement pour arrêter la fuite et empêcher la contamination de se propager. Laver d'abord les surfaces dures avec un détergent et de l'eau, puis absorber la matière avec un absorbant convenable. En cas de déversement dans l'eau, utiliser un barrage et/ou la dérivation pour arrêter le dégagement et minimiser l'étendue de la contamination. Récupérer et placer dans un conteneur de déchets la matière renversée, la terre, l'eau et l'absorbant contaminés en vue de les éliminer convenablement. Aviser les autorités gouvernementales pertinentes lorsqu'on doit déclarer le dégagement ou lorsqu'il peut affecter l'environnement de manière néfaste.

**Produits chimiques de désactivation :** Inconnus.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Méthodes de manipulation :** N'utiliser que dans un endroit bien aéré et éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle convenable. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

**Conditions d'entreposage :** Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Garder hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

**Température d'entreposage :** Ne pas exposer le produit à des températures dépassant 40 °C.

## 8. EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

**Protection des yeux :** Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

**Protection de la peau :** Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables.

**Protection respiratoire :** Un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA muni de cartouches pour les pesticides, s'il le faut.

**Équipement de protection supplémentaire :** Bassin oculaire.

**Vérifications techniques :** Assurer une extraction d'air local et une aération adéquates.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Aspect :** Pastilles blanches à blanc cassé.

**Odeur :** Odeur très légèrement acide.

**Point d'ébullition :** Aucune donnée.

**Point de fusion :** Aucune donnée.

**Solubilité (eau) :** Soluble.

**Solubilité (autre) :** Non disponible.

**pH :** Non disponible.

**% volatile :** Sans objet.

**Taux d'évaporation :** Sans objet.

**Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) :** Sans objet.

**Densité de vapeur (air=1) :** Sans objet.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité chimique :** Stable à la température ambiante.

**Polymérisation dangereuse :** Ne se produira pas.

**Conditions à éviter :** Garder loin des sources de chaleur et des températures élevées. Du dioxyde de carbone sera libéré lorsque le produit subit une exposition prolongée à l'air humide.

**Matières incompatibles :** Éviter les matières alcalines. Décomposer lentement dans l'eau. Les pastilles se dégageront avec effervescence au contact avec l'eau, et libéreront ainsi du dioxyde de carbone.

**Produit(s) de décomposition dangereux :** La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et possiblement des gaz irritants.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Sommaire :** Peut irriter les yeux, la peau et le système respiratoire.

### Données toxicologiques

#### Acide gibbérellique

DL<sub>50</sub> orale (rat) : 5 000 mg/kg

DL<sub>50</sub> cutanée (lapin) : 2 000 mg/kg

**Inhalation :** Les concentrations élevées de poussières du produit peuvent irriter les voies respiratoires.

**Contact avec la peau :** Le contact prolongé et répété peut causer une légère irritation de la peau.

**Contact avec les yeux :** Peut causer une irritation modérée des yeux.

**Ingestion :** Non toxique. Peut irriter le tractus gastro-intestinal.

**Effets subchroniques :** Inconnus.

**Effets chroniques :** Inconnus.

**Cancérogénicité :** Les matières actives dans le produit ne sont pas classées comme cancérogènes par l'ACGIH, l'IARC, l'OSHA et le NTP.

**Mutagénicité :** Il n'y a aucune preuve que le produit a un pouvoir mutagène.

**Effets sur la reproduction :** Aucune information n'est disponible et aucun effet sur la reproduction n'est attendu.

**Tératogénicité :** Aucune information n'est disponible et aucun effet tératogène n'est attendu.

## 12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

**Renseignements écotoxicologiques :** Non disponibles.

**Effets sur l'environnement :** Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les rivières.

**Persistance et dégradation :** Se dégrade rapidement dans des conditions biologiques.

## 13. ÉLIMINATION

Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

## 14. TRANSPORT

**Classification TMD :** Non réglementé.

**Téléphone d'urgence transport :** 613-787-5620.

## 15. RÉGLEMENTATION

**Classification et règlements (SIMDUT) :** Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et, comme tel, est exempté des exigences du SIMDUT.

## 16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention du produit et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information. La présente fiche signalétique est valable pour trois ans.

**Rédaction :** Norac Concepts Inc.